

G.A.E.C. Vanderbeken

Commune d'Esqueheries

**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UN ELEVAGE DE 226 VACHES
LAITIERES ET/OU MIXTES**

RESUME NON TECHNIQUE



1 IDENTITE DES DEMANDEURS

Tableau n°1 : Identité des demandeurs

dénomination sociale	GAEC VANDERBEKEN
forme juridique	G.A.E.C créé en 1999
siège social	12, le Pré Caillou – 02 170 ESQUEHERIES
téléphone et fax	03 23 97 03 37
code APE	013Z
n° SIRET	39474553300015
qualité des signataires de la demande	VANDERBEKEN Bernadette, co-gérant ; VANDERBEKEN Fabrice, co-gérant ; VANDERBEKEN Régis, co-gérant

2 EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

2.1 Position géographique

L'exploitation du GAEC est répartie sur deux sites localisés sur la commune d'Esquéhéries :

- Le site principal (appelé site 1) est implanté au lieu-dit le Pré-Caillou, à l'Ouest d'Esquéhéries, le long de la Route Départementale n°78 allant de Esquéhéries à Dorengt.
- Un site secondaire (appelé site 2), est localisé le long de la RD78, à environ 150 m au Sud-Ouest du site principal.

Les plans fournis en annexe 1 présentent la localisation des 2 sites.

2.2 Occupation des sols

Les bâtiments des sites 1 et 2 se trouvent dans un hameau comptant onze habitations pour une vingtaine d'habitants. L'environnement est composé de prairies et de quelques parcelles cultivées occupées en majorité par l'exploitation.

La photographie aérienne fournie en annexe 2 montre qu'il n'existe aucune habitation occupée par un tiers à moins de 200 m des bâtiments de l'exploitation.

Le ruisseau Le Noirrieu s'écoule au Sud à plus de 35 m de chacun des sites.

2.3 Plan d'occupation des sols

La commune d'Esquéhéries n'est pas soumise aux dispositions d'un plan d'occupation des sols. Aucune servitude n'est présente sur les parcelles de l'exploitation.

3 SITUATION ACTUELLE

3.1 Activités

Le GAEC VANDERBEKEN exploite 199,51 ha répartis en 54,87 ha de terres labourables (dont gel et autres utilisations) et 144,64 ha de prairies. La localisation des différents ilots est présentée en figure 3.

L'exploitation a une vocation d'élevage répartie en trois productions : le lait, la viande bovine et la viande porcine. La production laitière constitue l'activité principale du GAEC.

Les terres labourables sont destinées en priorité à l'alimentation des animaux et sont soit cultivées en monoculture maïs fourrage soit en rotation de type blé-maïs fourrage. Le maïs fourrage alimente le troupeau bovin, les céréales étant utilisées pour l'alimentation de l'élevage porcin.

La quasi-totalité des animaux est élevée sur caillebotis, ce qui entraîne une production de lisier majoritaire par rapport au fumier.

3.2 Historique de la situation administrative

Le tableau ci-dessous synthétise les actes administratifs existants relatifs au GAEC VANDERBEKEN.

Tableau n°2 : Historique de la situation administrative

Actes Administratifs	Date	Activité concernée/ évènement particulier	Parcelle(s) concernée(s)
Sites 1 et 2			
Récépissé de déclaration	10 avril 1992	50 taurillons	AD81
Récépissé de déclaration	21 septembre 1999	70 vaches laitières	AD77 et 81 à 83
Récépissé de déclaration	10 avril 1998	400 porcs de plus de 30 Kg	AD81
Arrêté Préfectoral	30 janvier 2003	130 vaches laitières et/ou mixtes 210 bovins à l'engraissement 731 animaux équivalents porcs	AD77 et 81 à 83
3^{ème} site, ne faisant plus aujourd'hui l'objet d'aucune activité			
Récépissé de déclaration	9 novembre 1999	Reprise de l'exploitation de 120 porcs de M. Michel DENORME	-

4 BATIMENTS EXISTANTS

Le GAEC exploite 2 sites localisés sur le territoire de la commune d'Esquéhéries.

Ces deux sites ont déjà été concernés par la réalisation d'une étude d'impact en 2001.

Les bâtiments du site n°1 ont bénéficié de la réalisation d'une mise aux normes dans le cadre du PMPOA¹ 2.

Les installations décrites dans les paragraphes qui suivent sont présentées sur les plans fournis en annexe 3.

4.1 Site 1 (Site principal)

La partie Sud-Est du site est occupée par un groupe de bâtiments comprenant :

- L'habitation de Bernadette Vanderbeken, associée du GAEC, et de son mari Georges Vanderbeken, ancien membre du GAEC aujourd'hui retraité ;
- Une partie atelier ;
- Trois salles de post-sevrage de 100 places chacune (P3) sur caillebotis ;
- Un garage ;
- Une grange servant à stocker du fourrage ;
- Des box pour truies en quarantaine (P4) ;
- Une salle de maternité (P5).

Dans la partie centrale du site, au Nord-Ouest de ce premier ensemble, un second groupe de bâtiments comprend :

- Deux porcheries pour truies gestantes (P6 & P7) ;
- Une étable à logettes (sans pailles) sur caillebotis pour vaches allaitantes et leurs veaux jusqu'à 6 mois (B1) ;
- Des box de vêlage en aire paillée intégrale pour vaches laitières (B2).

La partie Nord du site comprend :

- Deux porcheries pour porcs charcutiers (P1 et P2) sur caillebotis ;
- Un bâtiment pour génisses et mâles, laitiers et allaitants, (B3) sur caillebotis. Bâtiment utilisé également pour les taureaux et vaches de réforme ;
- Les cinq silos de type couloir suivants :

Tableau n°3 : silos sur site 1

Silo	Contenu
Silo 1	Ensilage de maïs
Silo 2	
Silo 3	Pulpes surpressées
Silo 4	
Silo 6	Ensilage d'herbe

¹ Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

Enfin, la partie Ouest du site est occupée par :

- Un bâtiment abritant les vaches laitières en logettes sur caillebotis (B4) ;
- Des box individuels, sur sol caillebotis, pour veaux laitiers de 0 à 8 jours (B5) ;
- Des box collectifs en aire paillée intégrale pour génisses et mâles laitiers, de 8 jours à 12 mois (B6). Il convient également de noter pour ce bâtiment la présence d'un Distributeur Automatique de Lait (DAL), avec fosse caillebotis en-dessous ;
- La salle de traite ;
- La laiterie ;
- Le silo 5, de type couloir, contenant du maïs ;
- Un bâtiment abritant des génisses laitières, de 8 jours à 24 mois, en logettes sur caillebotis (B7) ;
- Un bâtiment abritant les mâles laitiers de 12 à 24 mois et les génisses allaitantes de 24 à 36 mois en cases sur caillebotis (B8).

4.2 Site 2

Le site 2 est un ensemble de bâtiments alignés en bordure le long de la route départementale 78.

Il comprend :

- Plusieurs remises ;
- Une habitation, actuellement occupée par Regis Vanderbeken, membre du GAEC ;
- un bâtiment de logement abritant des vaches laitières taries sur aire paillée intégrale (B9)

5 PROJET DES ELEVEURS

5.1 Description

Le projet faisant l'objet de la présente demande d'autorisation est consécutif à l'extension envisagée des effectifs des troupeaux laitiers et allaitants.

Il ne comprend pas de construction de nouveaux bâtiments :

- Les bâtiments existants du site 1 seront utilisés au maximum de leur capacité, tout en respectant les normes minimales relatives au logement des bovins ;
- Le site 2, actuellement peu utilisé, sera exploité pour le logement des vaches tarées (aujourd'hui situé en B4).

5.2 Effectif du projet

Tableau n°4 : effectifs du projet

ANIMAUX		EFFECTIF	
		Site 1	Site 2
Troupeau laitier	Vaches laitières	145	25
	Veaux de 0 à 8 jours	144	
	Génisses de 8 jours à 12 mois	72	
	Génisses de 12 à 24 mois	72	
	Génisses de 24 à 30 mois	45	
	Mâles de 8 jours à 12 mois	30	
	Mâles de 12 à 24 mois	30	
	Mâles de plus de 24 mois	0	
	Vaches de réformes	45	
	Taureaux	1	
Troupeau allaitant	Vaches allaitantes	56	
	Veaux de 0 à 6 mois	48	
	Génisses de 6 à 12 mois	24	
	Génisses de 12 à 24 mois	24	
	Génisses de 24 à 36 mois	24	
	Mâles de 6 à 12 mois	24	
	Mâles de 12 à 24 mois	24	
	Mâles de plus de 24 mois	0	
	Vaches de réformes	15	
	Taureaux	3	
Elevage porcin	Truies	80	
	Verrats	1	
	Porcelets post-sevrage (8,7 rotations de 300 places)	2610	
	Porcs à l'engrais (2,2 rotations de 500 places)	1100	

L'augmentation du troupeau laitier sera réalisée par intégration des effectifs d'un élevage proche soit dans le cadre d'une association, soit dans le cadre d'un rachat. L'élevage, après réalisation du projet, permettra d'assurer une production laitière pour un quota d'environ 1,2 millions de litres¹.

¹ Le quota laitier du GAEC VANDERBEKEN est actuellement de 1,040 millions de litres. Les éleveurs estiment que le quota atteint après intégration d'un autre élevage sera d'environ 1,2 millions de litres.

RESUME NON TECHNIQUE

Les paragraphes qui suivent synthétisent les principales conclusions de l'étude d'impact.

➤ ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Les principales caractéristiques de l'environnement du site sont les suivantes :

- Milieu naturel :
 - Exploitation implantée dans la Thiérache Bocagère, caractérisée par la prédominance des prairies, la présence d'un bocage préservé et par un relief constitué d'un ensemble de collines ;
 - Climat océanique, assez humide et frais ;
 - Qualité de l'air conforme aux exigences du code de l'environnement ;
 - Site d'exploitation et nombreuses parcelles localisées dans la ZNIEFF de type 2¹ « Bocage et forêts de Thiérache » ;
 - Ambiance sonore calme, typique d'une zone rurale ;
 - Sols majoritairement limoneux ;
 - Principale ressource en eau : nappe de la craie, à environ 15 m de profondeur.

- Environnement socio-économique :
 - Population en légère baisse et plutôt âgée ;
 - Source d'emploi principal : l'industrie ;
 - 97 exploitations agricoles dans les communes soumises à enquête publique.

- Patrimoine culturel
 - Présence de l'église d'Esquéhéries, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et localisée à 1 800 m à l'Est du site 1.

➤ PLAN D'EPANDAGE

- Production d'effluents

Chaque année, le troupeau produira jusqu'à 457 t de fumier, et 6116 m³ d'effluents liquides qui seront à épandre.

- Surfaces épandables susceptibles de recevoir les épandages d'effluents

Le GAEC a une Surface Agricole Utile égale à 199,51 ha, répartie sur les communes d'Esquéhéries, Dorengt, La Neuville les Dorengt, Leschelles et Wignehies. L'EARL de la Demi Lieue met à disposition, pour l'épandage d'effluents organiques produits par le GAEC, 60,04 ha sur les communes de Petit Verly et Tupigny.

Sur ces 259,55 ha, 241,10 ha sont épandables. En effet, la proximité d'habitations de tiers et de cours d'eau ainsi que des pentes trop importantes amènent à exclure certaines surfaces.

¹ Cf. définition au § 13.4.1

- Gestion des épandages

Chaque année, 167 hectares seront pris sur les terres du GAEC et celles mises à disposition, pour l'épandage des fumiers et lisiers produits.

Sur les parcelles du Gaec Vanderbeken : Le lisier sera épandu en priorité sur prairies, à l'automne et au printemps. Le lisier restant sera épandu avant maïs fourrage, au printemps. Le fumier sera épandu exclusivement sur les terres, avant maïs fourrage et prioritairement à l'automne.

Sur les parcelles mises à disposition par l'EARL de la Demi-Lieue : Seul du fumier sera épandu sur ces parcelles. Les cultures réceptrices sont les betteraves sucrières et les pommes de terre féculé, pour un épandage à l'automne avec semis de moutarde.

➤ EFFETS DE L'INSTALLATION SUR SON ENVIRONNEMENT

- Impact sur le milieu naturel
 - Production de gaz dangereux limitée par l'utilisation de pratiques adaptées ;
 - Gaz à effet de serre : Production de méthane, issu de la fermentation dans la panse des herbivores, en partie compensée par le stockage de carbone sous prairie ;
 - Impact :
 - a. sur la faune et la flore : nul, par l'absence de création de nouveaux bâtiments ;
 - b. sur les sols : nul, par l'application stricte du plan d'épandage ;
 - c. sur les eaux : nul, par :
 - l'absence de mélange des eaux pluviales et des eaux usées ;
 - la collecte et le stockage des eaux usées, qui sont ensuite épandues sur des terrains appropriés et à des doses adéquates.
- Impact sur l'environnement humain
 - Odeurs : impact limité par la mise en œuvre de pratiques adaptées ;
 - Bruit : impact de l'installation conforme aux exigences réglementaires ;
 - Circulation routière : passage peu fréquent de camions pour les approvisionnements ou le transport des bêtes.
- Aucun impact sur le patrimoine culturel en raison de l'absence de nouveau bâtiment
- Évaluation des Risques Sanitaires

La démarche d'évaluation des risques sanitaires a conclu à une absence de danger pour les populations environnant le projet.
- Gestion des déchets

Tous les déchets produits sur l'exploitation seront soit réutilisés (pneus) soit repris par les distributeurs (pneus, batteries, piles, accumulateurs, huiles usagées) soit éliminés grâce aux circuits de collecte existants (déchets de soins vétérinaires, emballages vides de produits phytosanitaires, plastiques agricoles, produits phytosanitaire non utilisables).

➤ **MESURES COMPENSATOIRES**

- Entretien du bocage permettant de protéger le paysage et de favoriser la biodiversité ;
- Qualité de l'air : utilisation d'une tonne à lisier à jet « ras-de-sol » avec prise en compte du sens du vent ;
- Entretien du matériel afin de limiter les bruits émis par l'installation ;
- Eau : Respect du plan d'épandage défini dans le présent dossier ;
- Tri et élimination des déchets selon des filières adaptées ;
- Utilisation de l'énergie bois pour le chauffage de certains bâtiments. Conception du site réalisée de manière à limiter les déplacements. Renouvellement du parc matériel permettant une baisse des consommations en carburant.

ANNEXE 1 :
LOCALISATION DES SITES

ANNEXE 2 :

PHOTOGRAPHIE AERIENNE DES SITES

ANNEXE 3 :
PLAN DES SITES